

COMITÉ AVANTAGES SOCIAUX

PRÉSENTÉ PAR JOSÉE DESGAGNÉ

RAPPELS

Un changement important de fournisseur a eu lieu le 1ER JUILLET 2020.

Résumé pour 2021:

Pas d'augmentation des primes pour les frais paramédicaux et de l'assurance voyage, une diminution de 5% de la prime de soin dentaire. Possibilité de congé de prime dans les années à venir dépendamment de l'évolution de la situation actuelle.

LES FAITS

- SSQ fusionne avec la Capitale et devient Beneva
- Rencontre tenue le vendredi 29 octobre 2021
- Présentation PowerPoint pour le Renouvellement des taux de primes pour l'année 2022
- > Communication privilégiée toujours par courriel.
- Le nombre total d'adhérents au régime est maintenant de 40,850 personnes
- Pour Bureau : Assurance-vie et médicaments, le coût est divisé en 2, soit 50/50 employés employeur
- Pour ajuster nos protections d'assurance-vie sans justification, une période prévue d'ajustement était disponible, soit du 24 novembre 2021 au 3 décembre 2021. La ou les modifications entreront en vigueur au 1er janvier 2023.
- Une communication à ce sujet a été émise par la SSQ et était disponible sur le portail de la SSQ pour tous les adhérents inscrits au portail SSQ. Le tout était également disponible sur le site RH de notre employeur.
- Une réserve de 1 000 000\$ a été transférée à SSQ pour les assurances-vie.
- ➤ En ce qui a trait à la protection de base de 25,000\$ en assurance-vie, les primes datent de 1979 et pourraient être réajustées au cours des prochaines années, afin de refléter la réalité des besoins actuels.
- Renouvellement de la convention collective Bureau en 2023
- Augmentation des coûts en assurance santé Médicaments de 4% en 2022
- Augmentation maximale des coûts en assurance salaire courte durée de 7.5% en 2022 et de 15% en 2023.

LES FAITS (SUITE)

- Surplus disponible (Bénéfice) à l'assurance voyage et au dentaire dû à la situation de la pandémie et à la nos possibilités de soins
- Protection dentaires passera de 2 350 à 2 400\$ par membres assurés et non par adhérent au régime. (Famille de 4 = 2 400\$ par personne)
- La liste des médicaments bio-identiques remboursés continue de s'agrandir (médicaments faits à partir de cellules vivantes). Ex. : insuline.
- Potentiel d'économie de 1,8 million de dollars avec ces nouveaux médicaments.
- Beaucoup de réclamations présentées à Croix Bleue pour l'assurance voyage – Annulation
- Programme d'accompagnement par une infirmière offert par SSQ semble avoir la cote de satisfaction.



POINTS À RÉFLÉCHIR OU À DISCUTER DANS UN AVENIR RAPPROCHÉ

- > Est-ce que la protection de base à 25,000\$ est toujours d'actualité?
- ➤ En sachant que nous n'achetons pas une assurance-vie pour soimême, mais bien dans l'intérêt des autres personnes à notre charge, alors de quel montant d'assurance-vie de base avons-nous besoin ?

Si en 1979 le salaire de base était 25,000, il en est tout autrement aujourd'hui. En règle générale, notre couverture totale devrait être égale à 10 fois le revenu annuel.

Exemple : Salaire de 52000 * 10 = 520,000\$ de valeur nette.

520,000 – autres assurances – actifs nets, etc. Je vous recommande donc une base à 1 fois le salaire de base.

- Aussi, je m'inquiète toujours que l'employeur ait accès à la liste des 10 médicaments les plus réclamés. A-t-il aussi accès aux informations notées dans le cadre du fameux programme d'accompagnement par une infirmière? Danger d'avoir accès à de l'information médicale et personnelle supplémentaire pouvant, dans le futur, mener à des refus de remboursements ou pouvant pousser un employé à quitter l'entreprise. (Pression des gestionnaires)
- > À voir: les formulaires que les membres doivent remplir pour avoir accès à des médicaments d'exception.
- > Des questionnaires qui donnent les clés de leur foyer, de leurs comptes bancaires...
- > Des agents irrespectueux, des questions personnelles douteuses,
- Consultations & assistance auprès de +/- 10 membres.

ASSURANCE: OPTION

Vie				
Assurance vie collective de base				
Assurance vie collective de base	Option A	25000\$	354,64 \$	
Assurance vie collective complémentaire				
Assurance vie collective complémentaire	3 x le salaire	159 000 \$	65,00 \$	65,00 \$
Ass. vie complémentaire des personnes à charge				
Ass. vie complémentaire des personnes à charge	0\$	0,00\$		